

FS du 16 septembre 2025

Déclaration Liminaire

La réussite de la mobilisation du mercredi 10 septembre confirme l'exaspération sociale du pays face à la stratégie de passage en force permanent du Président de la République et du patronat. Le choix du Président de la République de nommer un proche à Matignon le confirme : encore une fois, son objectif est de changer le visage pour mieux maintenir sa politique économique. Une chose est sûre, le président de la République fait le choix de continuer une politique qui épargne les plus riches, les actionnaires et les entreprises pour assommer davantage les salariés, les retraités, les précaires, les services publics et leurs agents.

Nous ne supportons plus les habituelles culpabilisations et mensonges sur ce qu'est la dette publique et que notre système social en serait à l'origine. Rien ne justifie le coup de massue du budget 2026 sur le monde du travail. **À la DGFIP, nous savons bien que de l'argent il y en a... dans les poches du patronat, des actionnaires et des gros patrimoines. Ce qui fait cruellement défaut, c'est bien la justice fiscale et la hausse générale des salaires. Nos services sont à l'os et le dépeçage de notre administration se fait au détriment de nos missions, du public et des agents. Trop, c'est trop !**

Ce week-end, le premier ministre M. Lecornu a annoncé avoir décidé de retirer la suppression de deux jours fériés. **Nous sommes encore bien loin du compte !!!**

■ Augmenter les salaires pour vivre dignement de son travail et abroger la réforme des retraites passée en force.

■ Financer nos services publics notamment par une vraie justice fiscale avec la taxation des patrimoines, des dividendes et des rachats d'action, le rétablissement de l'ISF, une vraie progressivité de l'impôt sur le revenu.

■ Arrêter les suppressions d'emplois dans la Fonction publique et embaucher par concours à la hauteur de nos missions.

■ Stopper les licenciements pour protéger nos emplois et nos industries avec une transition environnementale.

■ Protéger notre Sécurité sociale pour tous les aléas de la vie

■ Arrêter les 211 milliards d'euros d'aides publiques annuelles aux entreprises, , financer nos services publics sur tout le territoire et rendre à nouveau attractive la Fonction publique.

La FS d'aujourd'hui comporte à son ordre du jour la présentation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et du PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) pour avis. Nous avons travaillé sur le DUERP lors de 2 jours de Groupe de Travail (GT) les 30 juin et 1^{er} juillet 2025, et sur le PAPRIPACT lors d'un GT le 4 septembre.

La circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du DUERP et du PAPRIPACT dans la fonction publique définit nos travaux comme suit :

« Le DUERP doit être considéré comme un outil de dialogue pour un diagnostic partagé. (...) Le PAPRIPACT consiste en l'élaboration d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. (...) Il repose sur le résultat de l'évaluation des risques professionnels. (...) A partir du DUERP, l'employeur doit élaborer et mettre en œuvre des actions de prévention pour prévenir les risques identifiés.

Le PAPRIPACT est élaboré à partir de plusieurs sources complémentaires, notamment :

- Les éléments consignés dans le DUERP ;*
- Les informations relatives à la santé et à la sécurité au travail contenues dans le rapport social unique ;*
- Les analyses et retours d'expériences à la suite d'incidents et d'accidents ;*
- Les observations portées sur le registre en matière de santé et de sécurité au travail (RSST). »*

L'administration a fait le choix de ne pas reprendre dans son plan annuel de prévention (PAP) certains risques à forte cotation (supérieure à 12). Elle a aussi pris la décision, malgré une demande collégiale en GT, de ne pas nous en expliquer les raisons dans le fonds documentaire.

Pire encore, la Direction utilise cet exercice pour légitimer la « création de postes de travail en co working dans les différents sites pour limiter les déplacements des agents nomades et des EDR en cohérence avec les missions dans les services ». Le risque « conduite dans le cadre des opérations - risques routiers » est présent au DUERP, mais il concerne **l'ensemble des agents de la DDFIP 34**. Dans ce PAP, la Direction présente une mesure de prévention **ciblant les EDR et nomades**, alors même qu'ils n'en expriment pas spécifiquement le besoin dans leur partie du DUERP, du RSST ou tout autre document. Les représentants CGT en FS l'ont indiqué en GT du 4/09 et pourtant cela figure encore au PAP qui nous est proposé aujourd'hui au vote. **Drôle de conception du dialogue social...**

Dans ce contexte politique, les représentants CGT en FS ont décidé d'honorer la responsabilité que les agents ont placée en eux lors des élections professionnelles. Nous siégerons pour les premiers points relatifs au budget de formation et local. Nous quitterons ensuite la séance à l'issue du point 3.